

# VIRELADE

Information Municipale – Décembre 2003 / Janvier 2004

## Le Mot du Maire

Vireladaises, Vireladais, Mes Chers Amis,

L'année se termine dans des conditions climatiques désastreuses pour certains, ce n'est heureusement pas notre cas aujourd'hui.

Cette année s'est déroulée sans trop de problèmes.

L'année qui vient va être marquée par des changements fondamentaux de notre gestion communale, communauté de communes oblige.

Et ce n'est qu'au prix d'une volonté de travailler ensemble que nous réussirons ce challenge.

Dans un monde qui se déchire aux noms d'idéaux politiques ou religieux, dans un monde où l'égoïsme et l'indifférence prennent le pas sur la solidarité, soyons un exemple même si cela doit freiner nos ambitions personnelles.

Je crois qu'à notre niveau de responsabilité, c'est l'intérêt général qui doit prévaloir.

Je m'y emploierai ainsi que les membres de mon conseil, soyez en assurés.

Je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes et d'avoir une pensée et peut être plus pour ceux qui n'auront comme cadeau que la solitude.

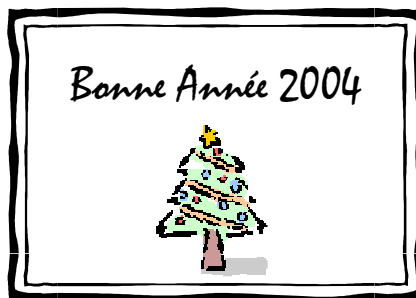
Votre Maire, **Dominique FAUBET**

## Ecole : nouveaux locaux

A la rentrée scolaire, l'école s'est vue dotée d'un bâtiment supplémentaire dans le but de créer une nouvelle classe ou d'agrandir la garderie.

La création d'un poste supplémentaire d'enseignant n'ayant pas pu se réaliser, ces nouveaux locaux ont été affectés à la garderie, au Centre de Loisir Sans Hébergement et à l'école selon les besoins. La salle de jeux sera utilisée en priorité par les enfants durant les heures de classe mais également durant la garderie.

Ce nouveau bâtiment a été mis en place avec le concours financier et financier du Conseil Général.



Les réseaux d'eau et d'électricité ont été faits en régie pour diminuer les coûts. La commune prend en charge les intervenants sports et musique. L'anglais est assuré par l'éducation nationale.

Les enfants de l'école vont bientôt bénéficier d'une ligne téléphonique à haut débit pour améliorer l'accès à Internet. Ce système permet des connexions bien plus rapides, facilitant le travail et réduisant le temps d'occupation de la ligne téléphonique.



### Dans ce numéro :

Service de l'Eau et 2  
assainissement,  
Radar

Gravière, 3  
Ecole de Musique,  
Enfants,  
Associations

Informations 4  
pratiques

## 2004

### Dates à noter :

- 07 Février : Loto école
- 06 Mars : Loto chasse
- 20 Mars : Bal masqué
- Mars/Avril : nettoyage des bois (date non encore retenue)
- 25 Avril : Banquet de la société de chasse
- 16 Mai : Randonnée école
- 26 Juin: Kermesse
- 15 Août : Messe en plein air à 11 heures

# Service de l'Eau et de l'Assainissement



## Eur'eau:

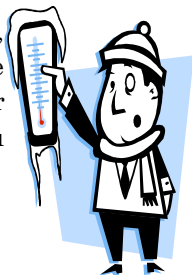
Voici les nouveaux tarifs pour l'année 2004 que le Comité Syndical a voté à l'unanimité. Ils correspondent à l'augmentation du coût de la vie.

La part collectivité au 1er Janvier 2004 passera de 1,0204 à 1,0439 euro/m<sup>3</sup>.

Pour l'assainissement, la prime annuelle fixe passe de 43,40 à 44,40 euros.

Certains compteurs d'eau présentaient des fuites avant ou après branchement. Nous vous demandons de les vérifier attentivement et d'avertir la mairie le plus rapidement possible si une anomalie se présentait.

L'hiver arrivant, n'oubliez pas de les couvrir pour les protéger du gel.



## Radar



Après avoir été informé par la presse de l'installation d'un radar permanent sur notre commune le 28 novembre, nous avons reçu une demande de travaux pour l'installation d'une plate-forme le 29 novembre (sans précision aucune). Nous avons également reçu un fax de la sous-préfecture de LANGON le 3 décembre nous invitant à une réunion de travail le 5.

Monsieur le Maire est donc intervenu pour exprimer son désaccord sur la forme, indiquant qu'il s'agissait en fait de la « réunion des travaux finis ».

Il a également souhaité que la limitation de vitesse soit montée à



## Le château d'eau:

Il a été construit en 1968 sur le principe des vases communicants avec celui de Podensac.

Les ingénieurs de l'époque ont tenu compte de la perte de charge dans la canalisation qui rejoint les deux ouvrages. Cette erreur notoire a eu pour effet de remplir le château d'eau de Virelade sans qu'il puisse se vider. Donc il n'a jamais fonctionné.

Une première étude d'un montant de 14 800 euros laisse présager que des travaux très coûteux seront à envisager pour le réhabiliter. Ils se feraient dans le cadre du budget de fonctionnement du Syndicat des Eaux donc financés par lui, sans subvention extérieure.

D'un coût moindre et mieux subventionné, la réalisation d'une réserve d'eau surpressée pourrait être une solution plus intéressante. Elle aurait aussi l'avantage de créer une pression d'eau supérieure à celle d'aujourd'hui.

En cas de panne d'électricité, la pression du château d'eau de Podensac pourrait servir de secours.

70km/h, ce qui semble impossible car c'est une décision relevant de la compétence du Préfet.

Monsieur le Maire a alors demandé un comptage sur les routes parallèles à la RN113 pour contrôler l'évolution du trafic sur les voies communales permettant d'éviter le radar.



## CE QU'IL FAUT RETENIR :

Le contrôle s'effectue pour le sens Bordeaux Langon, mais pourra être inversé un jour.

Le déclenchement du radar se fait à partir de 56 km/h.



## A SUIVRE...

### L'assainissement:

La première tranche fonctionne bien.

La commune de Podensac avait programmée une nouvelle tranche pour l'année 2003, mais plusieurs facteurs ont retardé le début des travaux à 2004 .

Le plus gros handicap de Virelade est l'amortissement financier de la conduite de refoulement vers Podensac. Il était prévu avec toutes les tranches or actuellement cela n'est pas le cas.

Notre souhait est de pouvoir préparer la nouvelle tranche en 2004, afin de pouvoir la programmer en 2005.

Cette décision ne nous est pas propre mais dépend de la volonté du comité syndical Podensac-Virelade.

Pour plus de renseignements nous vous invitons à vous adresser au Siège du Syndicat Intercommunal à la Mairie de Podensac.

Les photographies sont effectuées par l'arrière pour permettre le contrôle des motos.

Le propriétaire recevra et devra payer l'amende. Il aura une possibilité de recours, s'il peut justifier le prêt du véhicule à un tiers qui devra alors payer à sa place.

Si ce radar n'avait pas été à Virelade, il aurait pu être dans les environs.

Alors au delà de prendre de l'argent pensez qu'il peut aussi **sauver des vies**, la vôtre ou celle de vos enfants, respectez-le, **NE LE DEGRADEZ PAS !**

## Gravières

Le Maire ne répondra pas aux attaques personnelles publiées dans Sud Ouest, suite à des propos qui lui ont été attribués à tort.

Cette gravière a au moins l'avantage de supprimer le passage des camions de la gravière de St Michel de Rieufret sur la route départementale qui traverse notre commune.

Nous serons vigilants et intransigeants sur le respect des prescriptions contenues dans l'étude d'impact, et ceci jusqu'au reboisement.

## Ecole de Musique

En partenariat avec l'Ecole de musique de Cérons, une classe de musique s'est ouverte dans notre village le 15 septembre dernier (salle à côté de la Mairie).

Chaque mercredi, des enfants de 4 à 6 ans suivent les cours d'Eveil musical. Les plus grands peuvent apprendre le piano, la guitare, la flûte traversière ou l'accordéon en cours individuels d'une ½ heure ainsi que le solfège en cours collectifs d'une heure.



### Tarifs :

⇒ Carte Association Famille Rurale : 17 €

⇒ Eveil musical : 28 €/mois

⇒ 1h de solfège + ½h d'instrument : 44 €/mois



Contact auprès de :

\* Madame DESPUJOLS  
05.56.27.02.03

\* Madame Hélène LAVIE  
05.56.27.05.84

## Enfants : école, centre de loisirs...

### Sports Vacances - Centre de Loisirs Sans Hébergement :

Activités sportives et ludiques.  
CLSH pour les enfants de 3 à 15 ans. Sports vacances : 7 à 15 ans.  
Garderie avec des animations sur place.

### Prochaines dates 2004 :

#### Vacances de février :

CLSH : du 18/02 au 27/03

Sports Vacances : 23/02 au 27/02

#### Vacances de Pâques :

CLSH : du 13 au 20/04

Sports Vacances : du 13 au 16/04

#### Vacances d'été :

CLSH : du 05/07 au 29/08

Sports Vacances : du 12/07 au 13/08



Renseignez vous à la Mairie

## Sports, Loisirs : Associations Vireladaises

### \* Société de chasse :

Président : Jean-Paul CLARENS,  
Tél. 05.56.27.25.27

### \* Parents d'Elèves :

Présidente : Véronique MARROT

### \* Club Espoir & Amitiés :

Présidente : Jeanne VALLADOLID  
Tél. 05.56.27.03.20 — Rencontres du club (salle près de la Mairie), le jeudi de 14h30 à 18h.

### \* Tennis :

Président : Frédéric DUBÉARN

Tél. 05.56.27.14.07

— Ecole de Tennis pour les enfants

Terrains extérieurs éclairés au Complexe Sportif Paul Faubet



### \* Club Canin :

Président : Jean-Luc DUPUY Tél. 05.56.67.00.29 — Education canine — le samedi à 14h aux Maisons de la Barbouse (vers la déchetterie)

### \* Volley-ball :

Présidente : Céline SASTRE Tél.

06.21.85.06.93 —

Entraînement : vendredi à 21h30

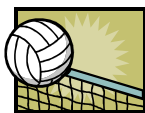
Club loisirs ouvert à tous —

Terrains extérieurs en été, à l'intérieur en hiver.

### \* Gymnastique :

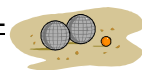
Présidente : Corinne DESARNAUD — Contact : Nadine MAUREY Tél. 05.56.27.04.28

Cours : lundi de 9h15 à 10h15 et



mercredi de 20h à 21h à la Salle des Fêtes. Un cours d'essai gratuit. Cotisation annuelle avec la licence 61 Euros, 49 Euros en cours d'année.

### \* Club de Péta- tanque :



Vice-Président : Robert LABEDADE  
Tél. 05.56.27.26.05 — Terrain dans le Complexe Sportif Paul Faubet.

### \* Club Vélo :

Président : Jean-Noël NARDI Tél. 05.56.27.05.80 — Rendez-vous le samedi à 14h30 Place de la Mairie.



### \* Ecole de Musique :

Voir en haut de page

## INFORMATIONS pratiques

### Portage des repas

Le service de portage des repas s'adresse aux personnes âgées ou invalides pour le repas de midi, 7 jours sur 7 au prix de 5,50 €.

Se renseigner à la Mairie.



### Bibliothèque

#### Municipale



La bibliothèque est ouverte tous les lundis de 16h30 à 18h (fermée pendant les vacances scolaires).

Elle compte actuellement 65 adhérents (55 enfants, 10 adultes), ce qui représente 1500 livres distribués dans l'année.

Il est possible de se procurer des livres d'auteurs à la demande, car un échange est effectué avec la Bibliothèque de Langon tous les mois.

Afin de nous éviter du courrier, il est demandé aux adhérents de respecter le délai de 3 semaines par livre emprunté.

#### Rappel :

La bibliothèque est gratuite pour tous.



### Recensement

#### Militaire

Nous rappelons aux filles et garçons nés en 1988 qu'ils doivent se présenter à la mairie munis du livret de famille dans le mois de leurs 16 ans.

Les jeunes gens nés avant 1988, non encore inscrits, doivent régulariser leur situation le plus rapidement possible en Mairie.

### Santé Prévention

*Soyez vigilants, l'intoxication au monoxyde de carbone*

Le monoxyde de carbone (CO) un gaz incolore mais une de premières causes de mort accidentelle en milieu domestique : 1% de CO dans l'air tue en 15 minutes — 300 morts — 6000 intoxications en moyenne chaque année en France.

**Les causes** : les accidents résultent principalement de :

- \* La mauvaise évacuation des produits de combustion des systèmes de chauffage,
- \* L'absence de ventilation dans la pièce où est installé l'appareil de chauffage
- \* Du défaut d'entretien des appareils de chauffage, de production d'eau chaude ainsi que des inserts, poêles, cuisinières, chauffages mobiles d'appoint

**Les symptômes** : le monoxyde de carbone provoque une asphyxie des cellules du sang—la manifestation de cette intoxication sont des maux de tête, les vertiges, la

perte de connaissance,...

#### Quelques précautions suffisent à éviter l'accident :

- \* Faire entretenir les appareils de chauffage par un professionnel qualifié
- \* Veiller à entretenir les ventilations et les laisser libres et dégagées.
- \* En cas d'accident: Aérer et évacuer les lieux
- \* Appeler les pompiers (18) ou le SAMU (15)

Extrait de l'information du Ministère de la Santé

[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

### Nouveauté

À partir du 1er Janvier 2004, les photocopies seront payantes : 0,15 euros l'unité.

Elles resteront gratuites pour les Associations Communales.



#### MAIRIE :

Tél. 05.56.27.17.70

Horaires d'ouverture :

Mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h.

Mercredi toute la journée de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h.

Samedi de 8h30 à 11h30

#### DÉCHETTERIE :

7 jours sur 7 — Ouverte de 8 heures à 18h. Tél. 05.56.62.56.12

#### GARDERIE périscolaire :

Ecole de 7h à 8h50 et de 16h30 à

18h30. Tél. 05.56.27.10.01 pendant les heures de garderie

#### CENTRE DE LOISIRS :

Sport Vacances de 10h à 17h. Garderie du Centre de Loisirs sans hébergement (3 à 6 ans) de 7h à 18h30.

#### Conception et réalisation :

Mairie de Virelade 33720

Rédacteur en Chef : Dominique FAUBET, assisté de la Commission Communication : Valérie ARNAUD, Alain LAVIE, Guy DUCASSE